

## VILLE DE PONT-DE-CLAIX

### ARRETE DU MAIRE n° 33 / 2021

Service : FINANCES  
Tel. : 04 76 29 80 03  
Ref. : SF/CV/MP

**OBJET : NOMINATION DE DEUX MANDATAIRES ORDINAIRES A LA REGIE DE RECETTES «BILLETTERIE DE SPECTACLES»**

Le Maire de la Ville de PONT DE CLAIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-1 et 2122-2

VU la décision du Maire n°67/2015 du 31 Juillet 2015, instituant une régie de recettes «Billetterie de Spectacles »

VU la délibération n°9/2007 portant sur le régime indemnitaire des régisseurs de recettes

VU l'avis conforme du comptable public en date du 27 août 2021

VU l'avis conforme du régisseur titulaire en date du 06 septembre 2021

VU l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 06 septembre 2021

### A R R E T E

**ARTICLE 1** : A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 , Mesdames LATOUR Oriane et LANTEZ Laura sont nommées mandataires ordinaires à la régie de recettes « Billetterie de Spectacles», pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire de la régie de recettes « Billetterie de spectacle » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**ARTICLE 2** : Les mandataires ordinaires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal. Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

**ARTICLE 3** : Les mandataires ordinaires sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 Avril 2006,

**ARTICLE 4** : Les intéressés disposent, en cas de contestation, d'un délai de deux mois à compter de la réception du présent acte pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble. Dans de même délai, les intéressés peuvent déposer un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de la Commune de Le Pont de Claix, cette démarche suspendant le délai de recours gracieux. Toutefois, ce recours n'est pas suspensif de la présente décision,

**ARTICLE 5** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur Le Préfet
- La Trésorerie de Vif de Vif
- Aux intéressés

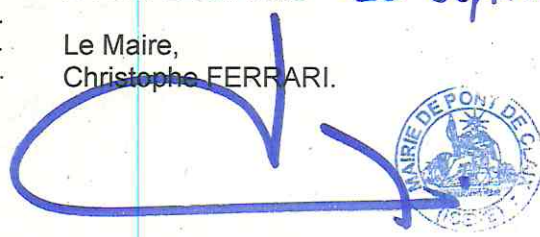
Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 16/09/2021
- publication le 16/09/2021
- et (ou) notification le 16/09/2021

A PONT DE CLAIX, le

10 septembre 2021

Le Maire,  
Christophe FERRARI.



Pour avis conforme  
Madame La Trésorière de Vif

Frédéric LANDRU  
Par procuration  
Inspecteur des Finances Publiques

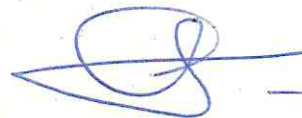
Le régisseur titulaire  
Mme LATTALI Yasmina  
Vu pour acceptation



Le mandataire suppléant  
Mme CHEMINGUI Farida  
Vu pour acceptation



Le mandataire ordinaire  
Mme LATOUR Oriane  
Vu pour acceptation



Le mandataire ordinaire  
Me LANTEZ Laura  
VU pour acceptation





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX**

**Utilisateur : TSIGRIS Gaelle**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	AR_2021_033
Date de la décision:	2021-09-10 00:00:00+02
Objet:	Nomination de deux mandataires ordinaires à la régie de recettes "Billetterie de spectacles"
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10.1 - Régie de recettes
Identifiant unique:	038-213803174-20210910-AR_2021_033-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213803174-20210910-AR_2021_033-AR-1-1_0.xml	text/xml	962
nom de original:		
AR_2021_033finances.pdf	application/pdf	411318
nom de métier:		
99_AR-038-213803174-20210910-AR_2021_033-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	411318

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 septembre 2021 à 10h56min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 septembre 2021 à 10h56min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 septembre 2021 à 10h56min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 septembre 2021 à 11h07min01s	Reçu par le MI le 2021-09-16